

Séance extraordinaire
8 juillet 1967.

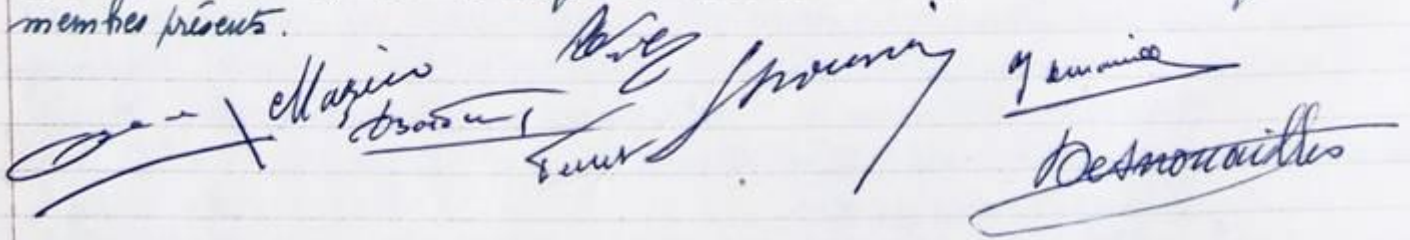
Le huit juillet mil neuf cent soixante sept à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Allary Ernest, Maire.
Présents: M^{rs} Allary, Ferret, Villet, ~~Philippeau~~, Borderon, Durouix, Lhoumier, Mazière, Desnouailles.
Absents: M^{rs} Philippeau, Joseph
crédits à employer sur les chemins.

Monsieur le Maire ayant fait connaître au Conseil qu'il reste une somme de 2.800,- francs à employer sur les chemins, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il est nécessaire de faire emmener du gravillon et ensuite faire gradonner les cours des écoles.

Travaux.

Aucune décision n'est prise. La Coopérative de Ritérac n'a pas de travaux susceptibles de satisfaire les besoins de la commune.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.


 The block contains several handwritten signatures in black ink. From left to right, they appear to be: a signature that is partially obscured by a large 'X' mark; 'Mazière'; 'Durouix'; 'Ferret'; 'Villet'; 'Philippeau'; 'Borderon'; and 'Desnouailles'.